

1. Objet

BESTOFINFO est une société de Conseil, de Vente, d'Assistance, et de toutes autres prestations de services, ci-après.

Le fait pour un client de signer un bon de commande et/ou devis entraîne l'acceptation par ce dernier de l'intégralité des conditions générales suivantes.

Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, par BESTOFINFO étant précisé que de telles modifications ne seront pas opposables aux commandes antérieurement passées par le client.

2. Commandes et exécution

Toute commande passée auprès de BESTOFINFO sera considérée comme ferme et définitive pour le client dès réception par BESTOFINFO d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande.

Les prix mentionnés dans les offres de BESTOFINFO sont valables 8 jours après leur réalisation, sauf délai inférieur ou supérieur précisé dans l'offre.

Les prix de vente sont mentionnés aux termes des conditions particulières de vente.

Les prix sont indiqués en euros et sont entendus généralement toute taxe comprise, sauf mention contraire figurant aux termes de conditions particulières.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis, étant précisé que pour le client ayant passé commande, les prix sont ceux en vigueur au jour de la commande qu'il aura effectué.

En cas de modification de la commande sollicitée par le client, le prix appliqué à la modification sera celui en vigueur au jour de la demande de modification.

Toute modification de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par courrier, email, télécopie ou lettre R.A.R. écrit 5 jours ouvrés avant l'expédition des produits et acceptée par écrit par BESTOFINFO. De plus, le délai de modification de ladite commande court à compter de la passation de la commande.

Si BESTOFINFO n'accepte pas les modifications, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur marchandises.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock ou de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de BESTOFINFO. Dans le cadre du paiement de la commande préalable à la livraison, il sera effectué un remboursement de la somme avancée au prorata de la commande non honorée.

BESTOFINFO assurera l'installation des matériels, des logiciels vendus et/ou le démarrage que si cette prestation complémentaire est mentionnée au bon de commande.

En cas de non disponibilité d'un des produits commandés, de l'unique produit commandé ou de l'ensemble des produits objets de la commande, BESTOFINFO proposera un ou des produits de remplacement équivalents. A défaut de substitution, le prix du matériel sera déduit du montant global.

En toutes hypothèses, l'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock ou de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale sans l'accord de BESTOFINFO et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de BESTOFINFO.

3. Confidentialité

Les études, devis et documents remis par BESTOFINFO et/ou leur contenu, demeurent la propriété de BESTOFINFO, et ne peuvent être communiqués par l'acheteur à des tiers pour quelle raison que ce soit sans l'autorisation expresse de BESTOFINFO.

4. Utilisation et Licences d'utilisation des logiciels

Le client n'acquiert qu'un droit d'utilisation personnel, exclusif, non cessible et non transférable des logiciels, lesquels restent la propriété pleine et entière des éditeurs. Les droits dont le client bénéficie sur les logiciels sont les seuls droits mentionnés dans le contrat de licence, parfois dénommé aussi conditions d'utilisation, soit souscrit par le client pour ces logiciels, soit joint aux exemplaires des logiciels livrés au client. L'installation ou la réinstallation de logiciels systèmes ou applicatifs, ne peut se faire qu'à partir de programmes sources ou de licences régulièrement acquises par le client.

BESTOFINFO n'est pas responsable de la provenance des logiciels appartenants au client.

Le client est informé que l'utilisation des logiciels et/ou de leurs versions ultérieures sur des matériels différents de ceux préconisés par BESTOFINFO pourraient avoir des conséquences dommageables telles que ralentissement ou blocage du système, altération des données ou des résultats, etc.... Dans ce cas, la responsabilité de BESTOFINFO ne saurait être retenue.

5. Réserve de propriété

BESTOFINFO conservera la pleine propriété des marchandises jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires.

Toutefois, pendant le transport du matériel commandé et durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de pertes, vols ou destruction sont à la charge du client.

En cas de non-paiement, à l'échéance, intégral ou partiel, BESTOFINFO pourra, sans mise en demeure préalable engager toutes procédures de saisie-revendication aux fins de restitution et ce, conformément aux dispositions des articles 763 du Code de procédure civile.

Toutes sommes déjà versées par le client resteront acquises à BESTOFINFO à titre de dommages et intérêts.

6. Modes de Facturation et de Paiement

A chaque livraison et/ou prestation de services correspondra un bon d'intervention ainsi qu'une facture. Si elle n'est pas contestée dans un délai de 5 jours ouvrés après sa date d'émission, celle-ci est considérée acceptée. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans un délai de 5 jours ouvrés.

Le règlement est exigible par défaut à réception de facture ou à la date d'échéance indiquée sur la facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de

règlement anticipé. Les factures sont payables par chèque (payable en France ou à Monaco), espèces ou virement à l'attention de BESTOFINFO. Les frais bancaires consécutifs à un règlement par virement sont à la charge du client.

Sauf clause particulière précisée sur le bon de commande par BESTOFINFO et pour toute commande de matériel/logiciel, le client versera à BESTOFINFO à l'acceptation du devis un acompte représentant 50 % du montant total TTC du devis et le solde à réception de facture.

En cas de non-paiement à l'échéance, BESTOFINFO exigera le paiement immédiat de toutes les factures non échues. En outre, des pénalités au taux de une fois et demi le taux d'intérêt légal seront appliquées 8 jours après mise en demeure restée infructueuse. Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes et livraisons en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement, sans préjudice des droits et actions de BESTOFINFO à exercer notamment à l'encontre du client défaillant.

Le client ne peut effectuer aucune compensation ni aucune rétention sur les créances de BESTOFINFO.

A la suite d'un incident de paiement, BESTOFINFO se réserve le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées.

7. Conditions suspensives

Dans l'hypothèse où le client décide de faire financer son équipement informatique en faisant appel à un établissement bancaire ou financier, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- le client aura la charge d'établir et de soumettre le dossier complet de sa demande de financement auprès de l'établissement choisi par lui.

- l'exécution de la commande sera, d'un commun accord, soumise à la condition suspensive que BESTOFINFO reçoive l'acceptation par l'établissement bancaire ou financier du financement prévu, dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de signature de la commande.

- le client devra adresser le procès-verbal de réception figurant au contrat de financement ou qui lui aura été remis par l'organisme financier choisi par lui, dûment complété et signé par ses soins dès la livraison.

- à défaut de recevoir ce document dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la livraison, BESTOFINFO se réservera le droit d'engager toutes procédures de saisie-revendication aux fins de restitution et ce, conformément aux dispositions des articles 763 du Code de procédure civile.

En tout état de cause, l'installation et le démarrage ne pourront avoir lieu qu'à partir de la date où BESTOFINFO aura reçu le procès verbal de réception dûment complété et signé par le client.

8. Responsabilités et garantie :

8.1 Garantie «Constructeur» :

BESTOFINFO rappelle qu'il est, en sa qualité de revendeur, l'intermédiaire entre le constructeur et/ou l'éditeur et le client et qu'en conséquence, les produits vendus par BESTOFINFO sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant et communiquées à tout client qui en fait la demande. Pour bénéficier de cette garantie, le client devra aviser immédiatement le service assistance du constructeur, par tous moyens écrits, des désordres allégués. Il devra impérativement conserver sur les articles les étiquettes de références ainsi que les emballages d'origine intacts, les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations.

La garantie «constructeur» couvre les problèmes matériels et non logiciels. Elle ne couvre donc pas les frais de main-d'œuvre liés à la réinstallation du matériel, des logiciels nécessaires et au paramétrage des postes sur le réseau existant.

8.2 Clause limitative de garantie :

BESTOFINFO ne sera tenu à aucune indemnisation pour les dommages matériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées. Il appartient au client de mettre en œuvre les sauvegardes préalablement à toute installation de nouveau matériel ou logiciel.

Au cas où le client aurait déjà acquis ou acquerrait par la suite, auprès de tiers, des matériels, progiciels ou logiciels, BESTOFINFO serait déchargée de toute responsabilité en cas d'incompatibilité entre les biens, objets des présentes et ceux acquis auprès de ces tiers.

Le client est informé qu'il n'est pas toujours possible de discerner a priori si un dysfonctionnement constaté a pour origine les matériels ou les logiciels et qu'une multiplicité de fournisseurs le constitue maître d'œuvre de son informatisation. Dans ce cas, s'il s'avère qu'un dysfonctionnement porté à la connaissance de BESTOFINFO par le client ne provient pas, selon lui, des éléments fournis par ses soins, BESTOFINFO en avisera aussitôt le client. BESTOFINFO sera alors déchargée de ses obligations d'assistance, sauf à ce que le client apporte la preuve de la responsabilité de BESTOFINFO dans l'origine du dysfonctionnement constaté. BESTOFINFO ne sera en aucun cas responsable, ni des dommages résultant de l'inexécution par le client de ses propres obligations, ni des dommages indirects, même si BESTOFINFO a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages. Il est expressément convenu entre le client et BESTOFINFO que tout préjudice financier ou commercial subi par le client, ainsi que tout préjudice résultant d'une action quelconque dirigée par un tiers à l'encontre du client, constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

Dans tous les cas, la responsabilité de BESTOFINFO se limite au montant que le client a payé pour le produit visé par une réclamation.

8.3 Exclusion de garantie :

En aucun cas la responsabilité de BESTOFINFO ne pourra être recherchée notamment :

- Si l'utilisation du produit est non conforme aux spécifications du constructeur.

- Si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part du client.

- Si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

- Si le fonctionnement défectueux résulte de l'utilisation d'accessoires, de pièces ou de composants non fournis par BESTOFINFO.

- Si le fonctionnement défectueux résulte d'une mauvaise utilisation de logiciels

- Si le poste informatique a été infecté par des virus ou a subi des intrusions informatiques.

- Si les étiquettes de service ou les numéros de série ont été enlevées ou modifiées.

- Sont par ailleurs exclus de la garantie les fournitures telles que : souris, composants mémoires (DRAM, VRAM, SIMM, SFP ou toute autre module), les consommables (disquettes, cartouches d'encre, etc...) et les matériels dont la valeur est inférieure à trente-cinq euros (35,00 €) hors taxes.

9. Transport - Livraisons - Retour de marchandises

9.1 Transport - Livraisons :

Les délais de livraison indiqués par BESTOFINFO sont toujours des délais indicatifs basés sur un délai prévisionnel. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord de BESTOFINFO et sans préjudice des dispositions contenues aux termes de l'article 2.

En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs produits commandés, BESTOFINFO pourra procéder à une livraison partielle des produits disponibles.

La livraison est effectuée par BESTOFINFO ou par l'intermédiaire d'un transporteur. Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient, en cas d'avaries ou de manquants, de faire toutes constatations nécessaires lors de sa prise de possession. La responsabilité de BESTOFINFO ou du transporteur sera dérogée si le client n'a pas émis de réserves précises relatives à d'éventuels avaries ou manquements sur le bon de transport lors de la réception du matériel et s'il n'a pas adressé à BESTOFINFO ou au transporteur de réclamation conforme à ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 48 heures.

Dans le cas de refus de livraison non exprimé dans les formes et délais tels qu'imposés en cas de réserves et non motivé, le client sera reconnu avoir rompu unilatéralement le présent contrat et en conséquence, il sera dans l'obligation de régler le montant total de la commande, outre toutes indemnités dues par le client au titre de sa responsabilité contractuelle.

9.2 Retour de marchandises :

Outre les dispositions prévues aux termes de l'article 10.1, aucun retour de marchandises ne sera accepté à défaut d'accord exprès et préalable de BESTOFINFO.

Le retour de marchandises ne sera accepté que si le produit est complet, dans son emballage d'origine et avec ses manuels d'utilisation. Aucun retour de logiciel ne sera accepté si l'enveloppe contenant le support logiciel (CD-ROM, disquette, etc...) est décajetée ou si le produit est endommagé. Aucun retour de produits ne sera accepté pour des produits ayant nécessité une commande spécifique auprès du constructeur et/ou de l'éditeur.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté à défaut d'accord exprès et préalable de BESTOFINFO.

10. Recours à la sous-traitance

Pour répondre aux exigences techniques du client dans les meilleures conditions, BESTOFINFO peut être amené à sous-traiter tout ou une partie des services à un partenaire spécialisé de son choix.

11. Disposition «Informatique et Liberté» : Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 1165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives et ses ordonnances et arrêtés d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Le client autorise BESTOFINFO à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales. A défaut, le client notifiera BESTOFINFO de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier recommandé avec accusé de réception. Sauf indication contraire, il est entendu que BESTOFINFO pourra faire état de la référence du client à titre de référence commerciale.

12. Attribution de compétence juridictionnelle

Tout litige survenant entre BESTOFINFO et le client trouvant sa cause dans le présent contrat, qu'il s'agisse de l'interprétation ou de l'exécution des conditions particulières ou générales, sera entièrement soumis aux juridictions matériellement compétentes de la Principauté de Monaco.

BESTOFINFO se réserve toutefois la faculté de renoncer à l'application de la présente clause.

13. Droit applicable

Tout litige survenant entre BESTOFINFO et le client trouvant sa cause dans le présent contrat, qu'il s'agisse de l'interprétation ou de l'exécution des conditions particulières ou générales, sera entièrement soumis au droit monégasque.

BESTOFINFO se réserve toutefois la faculté de renoncer à l'application de la présente clause.

14. Dispositions diverses

Le fait pour BESTOFINFO de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions contractuelles ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où l'une des dispositions des contractuelles serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans préjudice quant à la validité du contrat.relation avec les Nouvelles Technologies et l'Informatique. Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les ventes conclues entre BESTOFINFO et le client. Les conditions spécifiques à l'offre de service de BESTOFINFO sont disponibles dans nos conditions générales de ventes.